

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 16 oct. 2021

Date d'édition: 26 oct. 2021

Version: 0.1

Page 1/10



## FSG-Ensemble de cire molle

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

FSG-Ensemble de cire molle

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Kit de restauration

Utilisations identifiées pertinentes:

**Secteur d'utilisation [SU]**

**SU 18:** Fabrication de meubles

**Catégories de produits [PC]**

**PC 9:** Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants

**Catégories d'articles [AC]**

**AC 11:** Articles en bois: meubles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

**Ostermann France SAS**

FR

2, rue de l'Atelier

38160 Saint-Marcellin

France

**Téléphone:** + 33 (0) 4 76 36 57 60

**Télécopie:** + 33 (0) 4 76 36 57 61

**E-mail:** vente.fr@ostermann.eu

**Site web:** www.ostermann.eu

**E-mail (personne compétente):** j.bruns@ostermann.eu

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Mr. J. Bruns, +33 (0) 4763 657-60, 24h: +49 30 - 30 68 67 00 (TOXICOVIGILANCE-Centre Anti-Poison Berlin), +33 (0) 4763 657-60 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:**

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

**Mentions de danger:** -

**Informations supplémentaires sur les dangers:** -

**Conseils de prudence:** -

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 16 oct. 2021

**Date d'édition:** 26 oct. 2021

**Version:** 0.1



Page 2/10

## FSG-Ensemble de cire molle

### Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges:

18,7 % pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (cutanée).

98,3 % pourcent du mélange se compose d'un ou d'éléments présentant une toxicité aiguë inconnue (par inhalation).

### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

#### En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

#### En cas de contact avec la peau:

Le produit en fusion peut provoquer de graves brûlures. Après un contact avec le produit en fusion, rafraîchir rapidement les parties de la peau concernées avec de l'eau. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

#### Après contact avec les yeux:

Lors du contact avec le produit fondu: Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

#### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur à sec, Dioxyde de carbone, Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant. En cas d'incendie: Utiliser poudre d'extinction ou sable pour l'extinction.

#### Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

#### Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Produits de pyrolyse, toxique, suie.

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 16 oct. 2021

**Date d'édition:** 26 oct. 2021

**Version:** 0.1



Page 3/10

## FSG-Ensemble de cire molle

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

### 5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

##### Mesures de précautions individuelles:

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Evacuer les personnes en lieu sûr.

##### Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

##### Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention:

Recueillir le produit répandu. Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière Aspirer les substances solides ou les ramasser à l'aide d'une serpillère mouillée. Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

#### Pour le nettoyage:

Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants. Eau (avec détergent).

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7.

Protection individuelle: voir rubrique 8.

Évacuation: voir rubrique 13.

### 6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

##### Précautions de manipulation:

Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Le produit en fusion peut provoquer de graves brûlures. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

##### Mesures de protection incendie:

Le produit lui-même n'est pas combustible. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.

##### Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Il est préconisé d'aspirer la poussière directement à l'endroit où elle se dégage.

##### Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter une introduction dans l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 16 oct. 2021

**Date d'édition:** 26 oct. 2021

**Version:** 0.1



Page 4/10

## FSG-Ensemble de cire molle

### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après nettoyage, utiliser un produit de soin dermique très gras.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

#### matériaux d'emballage:

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

#### Informations sur l'entreposage commun:

Aliments pour humains et animaux

**Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne):** 13 – Solides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Solutions spécifiques au domaine:

Huiles/cires, contiennent du solvant, sans aromatiques

#### GISCODE:

Ö40

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH	le dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	① 3 mg/m <sup>3</sup> ⑤ (alveolengängige Fraktion)
VLA (FR)	le dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	① 10 mg/m <sup>3</sup>
CH	Rouge n°CAS: 1309-37-1	① 3 mg/m <sup>3</sup> ⑤ (alveolengängige Fraktion)
VLA (FR)	Rouge n°CAS: 1309-37-1	① 10 mg/m <sup>3</sup> ⑤ (oxyde rouge synthétique)
VLA (FR)	Rouge n°CAS: 1309-37-1	① 5 mg/m <sup>3</sup> ⑤ (trioxide de di-, fumées)
CH	Rouge n°CAS: 1309-37-1	① 1 mg/m <sup>3</sup> ⑤ (löslich einatembare Fraktion)

#### 8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 16 oct. 2021

Date d'édition: 26 oct. 2021

Version: 0.1



Page 5/10

## FSG-Ensemble de cire molle

### 8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
le dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	10 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets locaux
le dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	700 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② Long terme - orale, effets systémiques
Pigment d'oxyde de fer jaune n°CAS: 51274-00-1	10 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets locaux
Pigment d'oxyde de fer jaune n°CAS: 51274-00-1	3 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets locaux
Pigement jaune AL 23 n°CAS: 14059-33-7 N°CE: 237-898-0	0,02 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets locaux
Pigement jaune AL 23 n°CAS: 14059-33-7 N°CE: 237-898-0	0,005 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL Consommateur ② Long terme - inhalation, effets locaux
Pigement jaune AL 23 n°CAS: 14059-33-7 N°CE: 237-898-0	20 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme - orale, effets systémiques
Rouge n°CAS: 1309-37-1	10 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets locaux
Rouge n°CAS: 1309-37-1	3 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets locaux

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
le dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	0,127 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
le dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	1 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
le dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	100 mg/l	① PNEC Station d'épuration
le dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	1 000 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
le dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	100 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
le dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	1 667 mg/kg	① PNEC Intoxication secondaire
le dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	0,61 mg/l	① PNEC eaux, libération périodique
le dioxyde de titane n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	100 mg/kg	① PNEC terre, eau douce
Pigement jaune AL 23 n°CAS: 14059-33-7 N°CE: 237-898-0	10 000 mg/l	① PNEC Station d'épuration

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 16 oct. 2021

**Date d'édition:** 26 oct. 2021

**Version:** 0.1



Page 6/10

## FSG-Ensemble de cire molle

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

#### 8.2.2. Protection individuelle



##### Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166.

en utilisation normale (pas de contact avec les yeux): Pas de lunettes de sécurité requis.

##### Protection de la peau:

nécessaire uniquement lors de la manipulation du produit chauffé.: Porter les gants de protection homologués EN ISO 374. Porter des gants appropriés. isothermique.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) >0,7 mm, Temps de pénétration >480 min.

Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

##### Protection respiratoire:

nécessaire uniquement lors de la manipulation du produit chauffé. Le produit ne chauffe que dans la mesure où la fluidité est atteinte. En cas de chauffage supplémentaire assurer une ventilation adéquate.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Appareil avec filtre à particules (EN 143).

##### Risques thermiques:

Incinération.

##### Autres mesures de protection:

Porter un vêtement de protection approprié.

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

### 8.3. Indications diverses

Le produit en fusion peut provoquer de graves brûlures.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

**État physique:** solide

**Couleur:** beige

**Odeur:** Paraffine

#### Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	<i>non applicable</i>			
Point de fusion	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	<i>non déterminé</i>			
Température de décomposition	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	<i>non déterminé</i>			
Taux d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'auto-inflammation	<i>non déterminé</i>			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non déterminé</i>			
Pression de vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	<i>non déterminé</i>			
Densité relative	<i>non déterminé</i>			

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 16 oct. 2021

Date d'édition: 26 oct. 2021

Version: 0.1



Page 7/10

## FSG-Ensemble de cire molle

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
Densité apparente	<i>non déterminé</i>			
Solubilité dans l'eau	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>	40 °C		

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit lui-même n'est pas combustible. négligeable

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

### 10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

### 10.5. Matières incompatibles

Chlore, Comburant, fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Produits de pyrolyse, toxique, suie.

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Inflammabilité des mélanges de vapeurs de solvants sont possibles.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 16 oct. 2021

**Date d'édition:** 26 oct. 2021

**Version:** 0.1



Page 8/10

## FSG-Ensemble de cire molle

### Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

### 12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### 13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

#### Code des déchets produit:

12 01 12 *	Déchets de cires et graisses
------------	------------------------------

\*: Soumis à une documentation.

#### Code des déchets conditionnement:

15 01 06	Emballages en mélange
----------	-----------------------

### Solutions pour traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

#### Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

#### Autres recommandations de traitement des déchets:

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

### 13.2. Informations complémentaires

Retournez au distributeur.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 16 oct. 2021

Date d'édition: 26 oct. 2021

Version: 0.1

Page 9/10



## FSG-Ensemble de cire molle

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
--	-----------------------------------	---------------------------	---------------------------------------

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

négligeable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

négligeable

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations EU

###### Limites d'utilisation:

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

###### Autres réglementations (UE):

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: Le produit n'est affecté à aucune catégorie de risque.

##### 15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### 16.1. Indications de changement

3.2. Mélanges

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 16 oct. 2021

**Date d'édition:** 26 oct. 2021

**Version:** 0.1

Page 10/10



## FSG-Ensemble de cire molle

### 16.2. Abréviations et acronymes

Pour les abréviations et les acronymes, voir ECHA: Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.20 (liste des termes et abréviations).

### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

### 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

### 16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Aucune donnée disponible

### 16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

### 16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.